

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022 DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

	Objectifs	Indicateurs	Cibles/Résultats attendus
Enjeu 1 CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE Orientation 1 RENFORCER LA CAPACITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNELS	1. Miser sur l'engagement du personnel	1.1. Initiatives visant à améliorer la qualité de vie au travail et à mobiliser le personnel 1.2. Taux de roulement hors du Ministère 1.3. Taux de satisfaction du personnel	1.1.1. Deux initiatives par année 1.2.1. Taux de roulement de 7 % au 31 mars 2022 Valeur de départ : 10,67 % 1.3.1. Première mesure au 31 mars 2019 et détermination d'une cible à partir du 1 ^{er} avril 2019
	2. Assurer la relève et le maintien du savoir-faire	2.1. Nombre moyen de jours de formation par année pour contribuer à la préparation de la relève et au maintien de l'expertise	2.1.1. Trois jours/personne au 31 mars 2022
	3. Miser sur les meilleures pratiques de gestion	3.1. Nombre d'améliorations réalisées	3.1.1. Deux processus majeurs par année 3.1.2. Numérisation des dossiers physiques d'un secteur par année
	4. Poursuivre le virage numérique	4.1. Améliorations technologiques mises en place	4.1.1. Améliorations mises en place annuellement, notamment : • l'implantation de la plateforme Web gouvernementale unifiée au 31 mars 2019
Enjeu 2 EFFICACITÉ ET COHÉRENCE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE Orientation 2 SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS DOSSIERS DE L'ÉTAT	5. Renforcer la cohérence de l'action gouvernementale en matière de jeunesse et son rayonnement au Canada et à l'international	5.1. Stratégie de partenariat déployée 5.2. Modèle d'action gouvernementale reconnu en matière de jeunesse 5.3. Sommes engagées dans les initiatives de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021	5.1.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année 5.2.1. Interventions réalisées au Canada et à l'international annuellement 5.3.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année
	6. Soutenir le développement communautaire, culturel et économique des nations ainsi que des groupes autochtones	6.1. Sommes engagées pour les projets retenus 6.2. Mesures réalisées du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022	6.1.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année 6.2.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année
	7. Assurer la cohérence des actions gouvernementales à l'égard des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	7.1. Travaux effectués pour améliorer la compréhension des enjeux auxquels les Québécoises et Québécois d'expression anglaise sont confrontés 7.2. Mécanismes de coordination, de consultation et de suivi mis en place	7.1.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année 7.2.1. Mécanismes mis en place au 31 mars 2019
	8. Assurer la défense des intérêts du Québec et le respect de ses compétences et promouvoir sa vision du fédéralisme ainsi que sa spécificité partout au Canada	8.1. Nombre de missions du premier ministre et des ministres visant le renforcement des liens avec les gouvernements et les représentantes et représentants de la société civile au Canada 8.2. Sommes engagées pour les deux programmes de soutien en matière de francophonie canadienne et pour le volet Francophonie du Programme d'appui à la recherche en relations canadiennes 8.3. Nombre de représentantes et représentants de l'administration publique et de membres de la société civile soutenus financièrement pour leur participation à un forum ou à un colloque au Canada sur l'évolution du fédéralisme, des relations canadiennes de même que des politiques publiques	8.1.1. Respect de la cible inscrite au Plan d'action du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes 2018-2022 8.2.1. Augmentation de 20 %, sur quatre ans, des sommes engagées pour les initiatives en matière de francophonie 8.3.1. Respect de la cible inscrite au Plan d'action du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes 2018-2022
	9. Contribuer à renforcer la démocratie québécoise	9.1. Cadre légal relatif à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et au lobbyisme modernisé 9.2. Nombre de démarches de participation publique pour lesquelles le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique a été appliqué	9.1.1. Trois lois révisées et mises en œuvre au 31 mars 2022 9.2.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année
	10. Renforcer la coordination et le suivi relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie maritime 2030	10.1. Nombre de mécanismes de suivi renforcés 10.2. Activités de coordination et de consultation réalisées en vue d'élaborer et de mettre en œuvre les plans d'action de la Stratégie maritime	10.1.1. Deux mécanismes de suivi renforcés au 31 mars 2020 : • Suivi annuel des montages financiers et des dépenses des projets de la Stratégie maritime • Suivi des indicateurs permettant l'évaluation de la Stratégie maritime (en lien avec l'ISQ) 10.2.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année